



## Rachat assurance vie Boursobank (Boursovie Generali)

-----  
Par Mat02

Bonjour à tous,

J'ai ouvert pour chacun de mes deux enfants mineurs une assurance vie Boursovie avec 10k?.

L'ouverture s'est exclusivement faite en ligne via l'application.

J'ai voulu faire un versement complémentaire un mois après l'ouverture, et là c'est le début des problèmes.

En raison d'un problème technique, il serait impossible de le faire en ligne et me demande de remplir un formulaire à poster.

Je décide de patienter un peu et me rend compte de leur incapacité à résoudre le problème.

Je souhaite donc retirer les fonds pour les placer ailleurs.

Le rachat ne peut pas se faire en ligne mais seulement avec un formulaire papier qu'il faut poster accompagné d'une copie d'une pièce d'identité.

C'est là que je me confronte à un problème. Je ne souhaite pas transmettre une copie de ma pièce d'identité par voie postale pour des raisons évidentes de sécurité.

J'ai proposé l'envoi d'un "justificatif d'identité à usage unique" fourni par le gouvernement : ils refusent.

Si j'ai pu ouvrir ces contrats 100% en ligne, je devrais pouvoir les fermer 100% en ligne.

Je ne les aurai jamais ouverts si on m'avait demandé d'envoyer les justificatifs par courrier postal.

Bourso, la banque en ligne quand ça les arrange seulement ?

Sont-ils dans leur droit ?

Que dois-je faire ?

Merci pour vos conseils.

Cordialement.

Mat

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

La banque en ligne n'est qu'un intermédiaire entre vous et l'assureur. Adressez-vous directement au médiateur de l'assurance.

NB: il y a moyen de faire des copies de CNI qui ne sont pas réutilisables pour frauder.

-----  
Par Mat02

Merci pour votre réponse.

Pouvez-vous préciser le moyen de transmettre sa CNI en toute sécurité svp ?

Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

[url=https://france-identite.gouv.fr/justificatif/]https://france-identite.gouv.fr/justificatif/[/url]

-----  
Par Mat02

Je leur ai proposé cette solution mais ils ne l'accepte pas.  
Merci pour votre retour.

-----  
Par yapasdequoi

Alors contactez le médiateur.  
Les banques en ligne ont leurs limites.